

Paris, le 19 novembre 2020

Journée mondiale de l'enfance : l'Assemblée parlementaire de la Francophonie renouvelle sa mobilisation en faveur de l'enregistrement des naissances

A l'occasion de la journée mondiale de l'enfance, célébrée chaque année le 20 novembre, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) réaffirme son engagement en faveur de l'enregistrement obligatoire, public et gratuit de toutes les naissances partout dans l'espace francophone et ailleurs.

A cette occasion, l'APF s'associe à la baladodiffusion « Place du Palais Bourbon », le podcast dédié à connecter élus et citoyens, pour diffuser [un épisode spécialement consacré à la question](#). Y ont participé les députées Dieh Mandaye Ba (Sénégal), Laurence Dumont (France), Lydienne Epoubé (Cameroun), Angélique Ngoma (Gabon) ainsi que le Secrétaire général parlementaire de l'APF, Jacques Krabal (France).

Rappelons que tous les enfants ont droit à l'enregistrement de leur naissance sans discrimination selon l'article 7 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Or, malgré les progrès observés au cours de la dernière décennie, l'UNICEF estime à 166 millions le nombre d'enfants de moins de 5 ans non déclarés à l'état civil.

À l'instar d'autres institutions francophones, l'APF a fait, depuis 2013, de l'enregistrement des naissances à l'état civil l'une de ses priorités politiques. Plusieurs résolutions et rapports adoptés reflètent cet engagement et elle s'est fixée pour objectif de faire de la francophonie « le premier espace mondial à zéro enfant sans identité » dans son cadre stratégique 2019-2022. Enfin, lors de sa dernière session plénière, tenue à Abidjan en juillet 2019, l'Assemblée a adopté une [loi-cadre](#) relative à « l'enregistrement obligatoire, gratuit et public des naissances ainsi qu'à la reconnaissance juridique des enfants fantômes ».

« La déclaration à l'état civil est non seulement nécessaire pour garantir les droits démocratiques des citoyens et l'accès à des services essentiels comme la santé et l'éducation mais elle constitue aussi un rempart fondamental contre le travail des enfants, la traite d'êtres humains et le mariage précoce. L'enregistrement des naissances est donc un outil indispensable au développement des pays et à la mise en œuvre de démocraties fonctionnelles » insiste Jacques Krabal, Secrétaire général parlementaire de l'APF.

L'APF est l'Assemblée consultative de la Francophonie. Elle regroupe des parlementaires de 88 parlements ou organisations interparlementaires.